Conseil Municipal
Séance du 20 Juin 2014

2014-114 Motion concernant la réforme des collectivités territoriales

COMMUNE DE PAIMPOL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Juin 2014

Date de la convocation : Jeudi 12 Juin 2014.
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt juin, à dix-huit heures , les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la maison des plaisanciers sous la présidence de M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Catherine ALLAIN, Guy CROISSANT, Brigitte LE SAULNIER, André GUILLEMOT, Emmanuelle LAGATDU, Christian HAMON, Jeanine LE CALVEZ, Adjoints – Annie MOBUCHON, François ARGOUARCH , Virginie MOISAN , Alain LE BLEIZ, Caroline BOYARD-OGOR, Didier CALMELS, Chantal COSSON, Pierre-Yves LE MOAL, Rozenn TREGUER, Zoé FLOURY, Annette LECH'VIEN, Eric BOTHOREL, Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Jacky GOUAULT, Fanny CHAPPÉ, Pierre MORVAN, Annick CHAUSSIS, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : M. Dominique ERAUSO par délégation à M. Christian HAMON, M Rafaël CLOFENT par délégation à M Guy CROISSANT, M Kévin CADIC par délégation à Mme Emmanuelle LAGATDU, M. Hubert HEYMELOT par délégation à Mme Catherine ALLAIN.

Secrétaire de séance : Mme Jeanine LE CALVEZ.

Présents : 25 Représentés : 4 Votants : 29

Délibération n° 2014-114

MOTION CONCERNANT LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Rapporteur : M. de CHAISEMARTIN

M de CHAISEMARTIN donne lecture de la motion et indique que le découpage actuel date des années 40, et que la réforme des collectivités territoriales est indispensable. Le travail présenté par le gouvernement montre une Bretagne isolée. La motion qui est présentée ce soir n'a qu'un objectif, conduire le Parlement à revoir la copie présentée par le Gouvernement.
M. Le Maire et son équipe souhaite un redécoupage auquel on rattache la Loire Atlantique voire les Pays de la Loire.

Eric Bothorel remarque qu'une motion est un texte qui se doit d'être construit ensemble et celle qui est présentée renvoie à une sensibilité personnelle. Il souhaiterait que dans ce texte on puisse délimiter un périmètre plus précis.

M le Maire concède à la suppression de certains paragraphes.

Pierre Morvan et Eric Bothorel ont soulignés que certains paragraphes de cette motion ne correspondaient pas à leurs points de vue car pour eux, la taille d'une région ne signifie rien ; qu'elle ne sera pas plus forte en étant plus grande. A cela, ils ont également ajouté qu'il est important d'avoir la volonté de vivre ensemble en ayant une culture commune, une économie commune, une problématique propre.

M de Chaisemartin informe qu'il faut se rapprocher de la Loire Atlantique sans forcément s'étendre sur le Grand Ouest. Il propose donc de faire les modifications indiquées à la motion.

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- par 23 voix pour et 6 voix contre (Eric BOTHOREL, Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Jacky GOUAULT, Fanny CHAPPÉ, Pierre MORVAN, Annick CHAUSSIS)

ADOPTE la motion ci-dessus,

ELECTIONS SENATORIALES
Rapporteur : Jean-Yves de CHAISEMARTIN

Les électeurs sénatoriaux seront convoqués le dimanche 28 septembre 2014, au chef-lieu du département en vue de procéder à l'élection d'un sénateur.

La date de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants a été fixée par le Ministre de l'Intérieur au vendredi 20 juin 2014.

Pour la commune de Paimpol il est nécessaire d'élire 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Les dispositions du scrutin pour les communes de plus de 1 000 habitants sont les suivants :

- Le vote a lieu à bulletin secret,
- Le panachage n'est pas autorisé,
- L'ordre d'élection résulte du rang de présentation,
- Les délégués titulaires et suppléants sont élus sur la même liste à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne.

En cas de renoncement immédiat d'un délégué titulaire ou suppléant, c'est le suivant de la liste qui est appelé à le remplacer.

M de CHAISEMARTIN a rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par la maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés : M François ARGOUARCH et Mme Annette

LEC'HVIEN et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, Mme Zoé FLOURY et Mme Rozenn TREGUER.

M Le Maire a ensuite énoncé la liste unique des Elus de Paimpol.

Le vote se fait à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

La liste unique est donc adoptée à l'unanimité.

Sont élus 15 délégués (Catherine ALLAIN , Jean Yves de CHAISEMARTIN, Brigitte LE SAULNIER, Guy CROISSANT, Emmanuelle LAGATDU, André GUILLEMOT, Jeanine LE CALVEZ, Christian HAMON, Annie MOBUCHON, François ARGOUARCH , Virginie MOISAN, Dominique ERAUSO, Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Pierre MORVAN et Fanny CHAPPE) et 5 suppléants (Alain LE BLEIZ, Caroline BOYARD OGOR, Didier CALMELS, Annick CHAUSSIS, Jacky GOUAULT).

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal se réunira le lundi 30 juin à 18h.

La séance est levée à 18h40.

***